



*Pays d'Armagnac*

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

*Territoire en transition*



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales

## 4 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES, 1 PAYS

### Édito

Le 16 septembre 2020, les membres du Comité Syndical du PETR me faisaient l'honneur de me porter à la Présidence du Pays d'Armagnac. A l'aube de cette année 2023, qui marque la «mi-mandat», il me paraît utile de dresser un bilan des réalisations et de tracer quelques perspectives.

En 2020, j'avais pris l'engagement de créer un Office de Tourisme permettant de mutualiser les moyens des uns et des autres, tant sur les plans humain que financier. Depuis le 1er juillet 2022, l'Office de Tourisme Armagnac & d'Artagnan unifie les «anciens» offices de tourisme d'Artagnan en Fezensac, du Bas-Armagnac et du Grand-Armagnac.

En 2020, je souhaitais bâtir un dialogue avec la Métropole Toulousaine afin d'établir des collaborations sur des sujets susceptibles de valoriser nos atouts auprès de ce grand bassin de population. Cette volonté s'est traduite, au mois de septembre dernier, par la signature d'un Contrat de Réciprocité visant au déploiement de ces collaborations dans les domaines de la transition écologique et énergétique, de l'alimentation, du patrimoine et de la culture, du tourisme.

En 2020, je proposais la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial. Celui-ci est aujourd'hui effectif. Il révèle une richesse d'initiatives dans les communes mais également le dynamisme d'entrepreneurs et d'associations locales, qu'il s'agisse de production ou de transformation agricoles, de restauration collective, de mise en place de «circuits-courts» de distribution, d'éducation à la santé. Le travail accompli par le Pays d'Armagnac est, à présent, reconnu au niveau national.

Et demain ?

La priorité est claire : inscrire nos projets et nos modes de fonctionnement dans une démarche de transition écologique et énergétique. En ce sens, la validation prochaine des Plans Climat intercommunaux - «Les cahiers de la Transition» - marquera une étape importante (et nécessaire) vers une nouvelle façon d'appréhender le développement de notre territoire.

S'agissant de l'instruction des autorisations d'urbanisme (service ADS), l'extension à de nouvelles communes va se poursuivre. 44 communes adhéraient au service en 2020 ; elles sont 54 en 2023. Une réflexion est également en cours en vue d'apporter aux collectivités une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relative à l'élaboration et à la révision de leurs documents d'urbanisme.

Autre sujet en discussion cette année : l'obtention du label «Pays d'Art et d'Histoire». Bien que longue et complexe à obtenir, une telle reconnaissance nationale - assortie d'une visibilité internationale - ne pourrait que conforter la politique culturelle et touristique conduite depuis 20 ans par le Pays d'Armagnac.

Enfin, je n'oublie pas la mission «historique» du Pays, à savoir la recherche des financements pour tous nos projets. L'année 2023 verra la mise en œuvre d'un nouveau Contrat territorial régional (2023-2028) ainsi que de 2 programmes européens (2023-2027). Gageons que nous saurons saisir les opportunités offertes par ces dispositifs.

Tout ce travail ne serait pas possible sans l'implication soutenue des membres du Comité Syndical du PETR et des Président(e)s des communautés des communes. Je les remercie encore de leur confiance et de leur engagement.

Nos actions passées, présentes et à venir s'appuient aussi sur la compétence d'une équipe technique qui doit être félicitée. Je sais - nous savons tous - pouvoir compter encore sur leurs conseils et leur accompagnement.

*Michel GABAS, Président*

### LA VIE DES INSTANCES DU PAYS

**9** réunions du Comité Syndical : 24 janvier, 1<sup>er</sup> mars, 4 avril, 16 mai, 27 juin, 11 juillet, 12 septembre, 24 octobre et 5 décembre.

**2** réunions en commission : Culture et patrimoine le 18 octobre / Urbanisme le 5 décembre



*Signature du Contrat de Réciprocité avec Toulouse Métropole le 21 septembre 2022*

## LES FAITS MARQUANTS 2022



### Tourisme

- 1er juillet 2022 : création de l'Office de Tourisme Armagnac-d'Artagnan.



### Politiques contractuelles

- Le PETR Pays d'Armagnac lauréat de deux appels européens à projet : LEADER 2023/2027 et FEDER 2023/2027.
- Signature du contrat de réciprocité avec Toulouse Métropole le 21 septembre 2022.



### Climat et environnement

- Vers les plans climats intercommunaux.
- Un plan agroenvironnemental et climatique pour le Pays d'Armagnac en partenariat avec l'ADASEA du Gers.
- Mise en oeuvre opérationnelle du Plan Alimentaire Territorial (PAT).



### Urbanisme

- ADS dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme depuis le 1er janvier 2022.



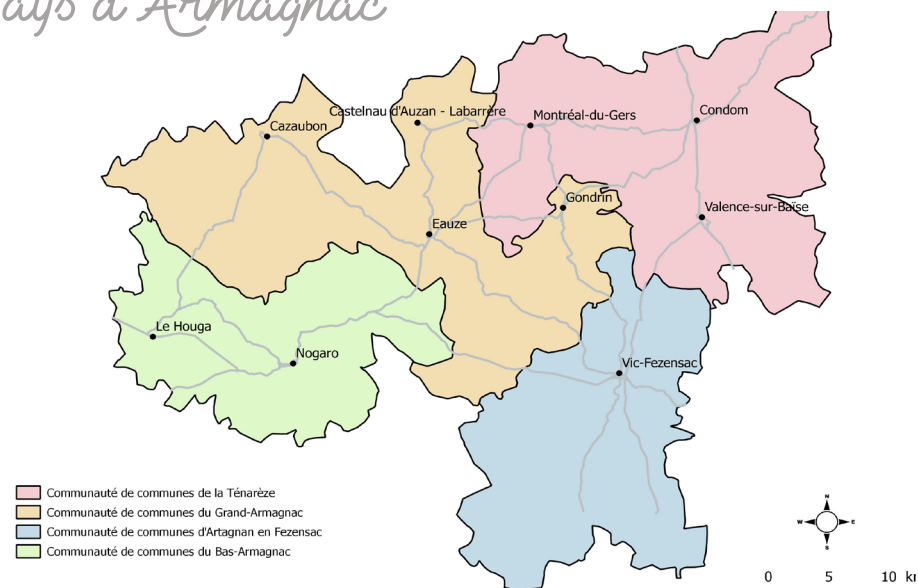
### L'équipe

- Arrivée d'Anne-Marie Aïo, instructrice au service ADS.
- Déménagement de l'équipe dans les Locaux de la Maison du Vignoble Armagnac Gascogne.

## Sommaire

POLITIQUES CONTRACTUELLES .....	4
TOURISME.....	6
CLIMAT & ENVIRONNEMENT .....	8
PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL .....	10
URBANISME .....	12
LES FEMMES & LES HOMMES DU PETR .....	14

## Pays d'Armagnac



4 Communautés de communes  
102 communes dont 7 Bourgs-Centres

44 483 habitants en 2022





## LES POLITIQUES CONTRACTUELLES

### 2022 : UNE ANNÉE PLACÉE SOUS LE SIGNE DE L'EUROPE

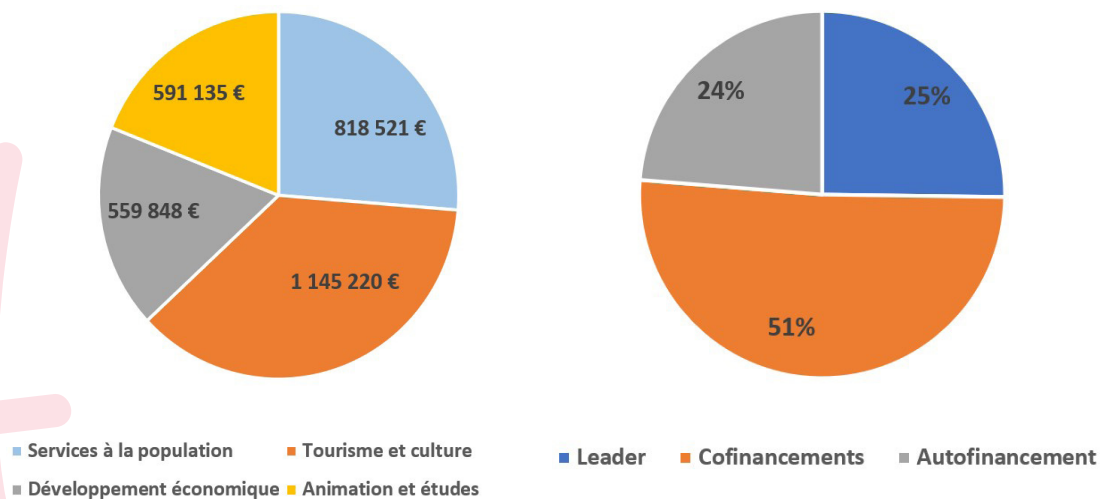
Alors que le programme Leader 2014-2022 est parvenu à son terme, le Pays d'Armagnac a candidaté et a été retenu pour une nouvelle programmation 2023-2027. Ce programme, issu de la Politique Agricole Commune (fonds FEADER), accompagne nos projets depuis 20 ans maintenant. Il trouve son originalité dans sa mise en œuvre : stratégie décidée par le territoire, enveloppe dédiée, sélection des opérations par les acteurs locaux.

Parallèlement, le Pays d'Armagnac a également été retenu cette année pour piloter un autre programme européen reposant sur le fonds de développement économique (FEDER).

Enfin, si le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (Etat) a trouvé son rythme de croisière, un nouveau Contrat Territorial Occitanie (Région) a été élaboré et sera signé au printemps 2023.

#### RETOUR SUR LE PROGRAMME LEADER 2014-2022

Doté d'une enveloppe de 2 070 000 € en 2015, le Pays d'Armagnac aura bénéficié de 2 compléments en 2018 puis 2021, portant finalement à 3 115 000 € le montant d'aide européenne affectée à 67 opérations représentant 12,4 millions d'euros d'investissement. La part de Leader a atteint 25 % et le taux moyen de financement des opérations - remarquable - s'élève à 76 % !



## FOCUS

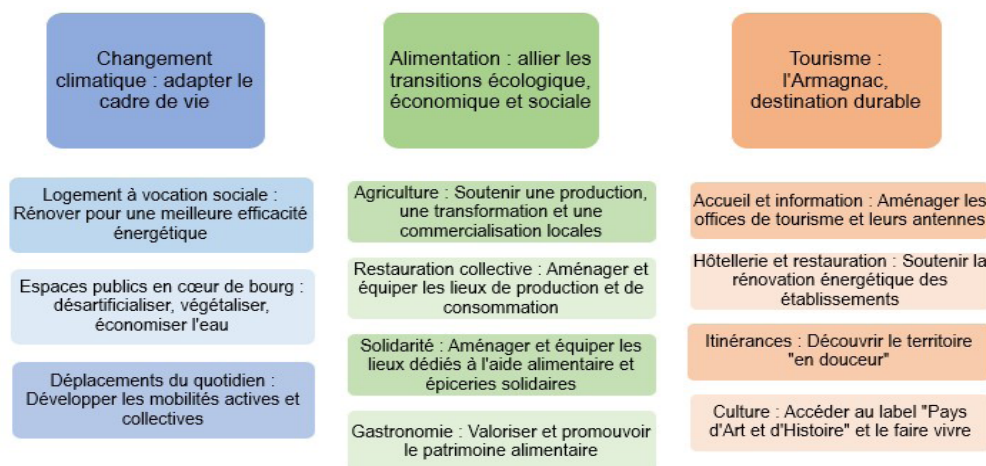
### QUELQUES PROJETS STRUCTURANTS ACCOMPAGNÉS :

- PÔLES JEUNESSE/PETITE ENFANCE À NOGARO, LE HOUGA, MONTRÉAL-DU-GERS
- MAISONS DE SANTÉ/CENTRE DE SOINS À ESTANG, VALENCE-SUR BAÏSE, DÉMU
- SALLES OMNISPORTS À SAINT-PUY, LAUJUZAN
- SITES PATRIMONIAUX À SEVIAC, LARRESSINGLE, LAGARDÈRE, STE CHRISTIE D'ARMAGNAC, PONT D'ARTIGUES, MAISON DU PAYSAN GASCON DE TOUJOUSE
- RÉNOVATION DES OT DE NOGARO ET CAZAUBON - BARBOTAN-LES-THERMES
- ESPACES PUBLICS À EAUZE, CONDOM, VIC-FEZENSAC
- CRÉATION DE LA MAISON DU VIGNOBLE GASCOGNE-ARMAGNAC



## LE NOUVEAU PROGRAMME LEADER 2023-2027

Fruit d'une concertation menée auprès des acteurs locaux, la nouvelle stratégie Leader du Pays d'Armagnac répond aux enjeux de transition écologique, alimentaire, économique et sociale. Elle s'articule autour de 3 axes.



## L'APPROCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE FEDER 2023-2027

Nouvelle opportunité pour le Pays d'Armagnac, la Région s'appuie sur les territoires afin d'accompagner les projets les plus structurants (seuils d'opération élevés) par du FEDER. 5 thématiques sont proposées.

Thématiques	Seuils d'opération
Investissements améliorant le cadre de vie des habitants (social, culturel, économique)	150 000 €
Améliorer l'accès aux soins médicaux	200 000 €
Développement du logement à destination des populations fragiles et marginalisées	200 000 €
Développement des équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous	400 000 €
Moderniser et créer des centres de formations	300 000 €

## LE CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE (CTO) 2022-2028

Dans la continuité du précédent contrat 2018-2021, le CTO 2022-2028 est le cadre de sollicitation des aides territoriales du Conseil Régional Occitanie. Cela concerne, notamment, les domaines de la rénovation énergétique des bâtiments publics, du logement social, des aménagements d'espaces publics, de la santé, du sport, du tourisme, de la culture. De nouveaux contrats "Bourgs-centres" seront également signés pour les communes de Cazaubon, Condom, Eauze, Nogaro, Valence-sur-Baïse et Vic-Fezensac.

## LE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) 2021-2028

En 2022, la programmation a concerné 48 opérations, représentant un investissement de 11,4 M€ et mobilisant près de 4M€ d'aides de l'Etat (DETR, DSIL, FNADT, ADEME, ...).

A partir de 2023, transiteront également via ce contrat les aides octroyées aux communes «Petites Villes de Demain» : Cazaubon, Castelnau d'Azan-Labarrère, Condom, Eauze, Nogaro, Valence-sur-Baïse et Vic-Fezensac. A noter, la mise en place en 2023 d'un «Fonds Vert» destiné aux projets de rénovation énergétique et qui sera intégré au CRTE.

### Perspectives 2023

En collaboration avec les services de l'Etat, de la Région et du Département, le Pays d'Armagnac va créer une base de données de projets, partagée «en ligne» et permettant à chaque financeur de rendre compte en temps réel de l'avancement de l'instruction des dossiers (montants sollicités, proposés, votés).



## TOURISME

### 2022, UNE NOUVELLE ORGANISATION DE LA DESTINATION TOURISTIQUE

**En 2020, les nouveaux élus du PETR du Pays d'Armagnac placent le tourisme comme action prioritaire pour le développement du territoire. Ils lancent une réflexion pour la création d'un office de tourisme de Pays.**

A l'issue de cette phase de préfiguration, le territoire touristique du Pays d'Armagnac est réorganisé :

- Création d'un office de tourisme thermal communal à Cazaubon / Barbotan-les-Thermes, station classée de tourisme;
- Maintien de l'office de tourisme intercommunal de la Ténarèze;
- Création par le PETR de l'office de tourisme intercommunautaire Armagnac & D'Artagnan.

### 2022 : création de l'office de tourisme Armagnac & d'Artagnan

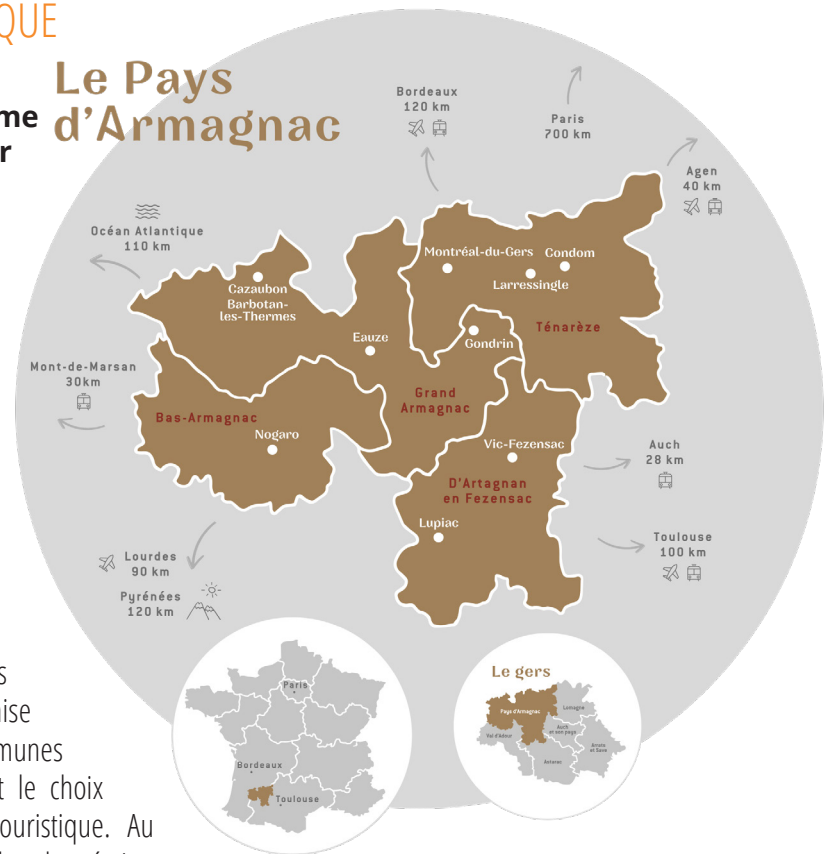


Dans le cadre d'une démarche ambitieuse visant à renforcer l'attractivité économique et touristique du Pays d'Armagnac, en lien étroit avec les actions déjà initiées par le PETR en matière d'ingénierie de projets touristiques et de mise en réseau des offices de tourisme intercommunaux, les Communautés de communes d'Artagnan en Fezensac, du Grand Armagnac et du Bas-Armagnac ont fait le choix d'accentuer leur collaboration stratégique dans le domaine de la promotion touristique. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, elles ont transféré la compétence « Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » au PETR du Pays d'Armagnac.

L'Office de tourisme intercommunautaire Armagnac & D'Artagnan est né le 1<sup>er</sup> juillet 2022 de la fusion des offices de tourisme du Bas Armagnac, du Grand Armagnac et d'Artagnan en Fezensac.

Il offre des points d'accueil sur les communes de Vic-Fezensac, Lupiac, Nogaro, Eauze, Castelnau-d'Auzan-Labarrère et Gondrin. Avec une équipe de 15 salariés et des moyens optimisés et mutualisés, il permet d'accompagner les prestataires touristiques, les acteurs et les communes sur un territoire élargi. Il porte avec panache les couleurs et les atouts du territoire, dans le Gers et en Occitanie, afin de renforcer son attractivité et les retombées économiques.

Outil de proximité, l'office de tourisme continue à accueillir ses visiteurs dans les bureaux habituels et au cœur des événements culturels, festifs et sportifs.



Présentation de l'équipe de l'OTAA  
Domaine de Juglaron le 6-10-2022

## OFFICE DE TOURISME COMMUNAL



L'Office municipal de tourisme et du thermalisme a été créé en 2020 par la commune de Cazaubon Barbotan-les-Thermes. Il assure la promotion de la troisième station thermale de la région Occitanie.

Avec des cures thermales de trois semaines, chaque année entre avril et octobre, la station thermale favorise le développement touristique des ailes de saison et renforce les capacités

d'hébergement de la destination.

Son patrimoine et son offre de loisirs, notamment avec le lac et la base de l'Uby, participent à l'attractivité touristique du Pays d'Armagnac, au-delà de l'offre thermale



## OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

CONDOM  
GERS TÉNARÈZE  
OFFICE de TOURISME



L'Office de tourisme de la Ténarèze, plus ancien office de tourisme intercommunal du Gers, fête son 20ème anniversaire en 2023. Structure emblématique du tourisme gersois, il gère avec le Conseil Départemental du Gers le Grand Site Occitanie régional « Armagnac, Abbaye et Cités ».

Expert dans la mise en scène du territoire touristique et sa valorisation par une approche sensible et sensorielle, il développe des parcours d'interprétation du patrimoine emblématique

comme des paysages de la Ténarèze.

### Perspectives 2023

- Étendre le périmètre du Grand Site Occitanie à l'ensemble du Pays d'Armagnac
- Renforcer la commercialisation de l'offre touristique du Pays d'Armagnac avec les 3 OT, dans le cadre d'une étude ANCT

### LE PAYS D'ARMAGNAC, PREMIER TERRITOIRE TOURISTIQUE DU GERS

- 3/4 de l'offre patrimoniale
- 40 % des capacités d'hébergement avec Barbotan-les-Thermes
- 35 % des séjours gersois
- 1 Grand Site Occitanie et 3 Plus Beaux Villages de France
- Une image forte et reconnue autour de l'Armagnac, de d'Artagnan, de la Gascogne

*La terre natale  
de l'Armagnac  
et de d'Artagnan*

## FOCUS

### RAPPROCHER LE TOURISME ET LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

LES PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES ET LA GASTRONOMIE FONT LA RENOMMÉE DU GERS ET SON ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE. LES DEUX MISSIONS ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL COLLABORENT DANS LA CRÉATION D'UN VILLAGE GOURMAND POUR LA PROMOTION DES SAVEURS DU GERS EN PARTENARIAT AVEC LES ÉTUDIANTS DE L'INSTITUT DU DESIGN DE MONTAUBAN



# CLIMAT & ENVIRONNEMENT

## TRANSITION ENERGETIQUE ET MOBILITE EN PAYS D'ARMAGNAC : CHANTIERS OUVERTS

### Les Cahiers de la Transition en Pays d'Armagnac – démarche plan-climat des communautés de communes : un outil sur-mesure

A la demande du comité de pilotage, la démarche mutualisée des plans-climat intercommunaux a été entièrement portée en interne en collaboration avec de nombreux acteurs locaux. Aujourd'hui, tous les élus du Pays d'Armagnac disposent d'un outil d'aide à la décision transversal et didactique pour mettre en œuvre les transitions qui s'imposent sur notre territoire.

Une phase de concertation des élus intercommunaux en plusieurs étapes a permis de construire une feuille de route pour chaque communauté de communes :

#### Septembre 2022

Ateliers « Fresques du climat »

**Objectif** : sensibiliser et comprendre

#### Octobre 2022

Présentation de l'Etat des lieux et définition de la stratégie de transition

**Objectif** : s'accorder sur des intentions

#### Novembre 2022

Ecriture collective des plans d'action

**Objectif** : traduire les intentions en actions



### L'Etat des lieux – partie I des Cahiers de la transition :

Un livre-outil pour lancer les débats et impulser l'action :

- Apporter des repères théoriques et conceptuels;
- Établir le profil énergétique du territoire;
- Aborder la question des vulnérabilités et de l'adaptation au changement climatique;
- Identifier les leviers d'action et proposer des retours d'expériences.

Pour le télécharger :

<https://www.pays-armagnac.fr/cahiers-transition>

### Ciné-débat à Condom : un partenariat préfigurateur ?

En décembre 2022 avait lieu une projection-débat autour du film « Une fois que tu sais » dont le Pays d'Armagnac était partenaire, dans le cadre du programme Mobilus de l'Ademe. Le public nombreux, majoritairement composé de citoyens, a démontré sa volonté de prendre part aux débats sur les questions de transition.

Un public vers qui nous devons aussi nous tourner afin de penser le territoire de demain.



à pied ou à vélo....



### Mobilité :

Validation du Schéma directeur des mobilités actives.

Début 2022, le Schéma des mobilités actives a été entériné par les différentes parties prenantes. En traçant les orientations de développement de la marche et du vélo sur le territoire du PETR, ce document fournit aux acteurs et gestionnaires de voies, les premiers éléments techniques permettant de créer les infrastructures, de renforcer les services et de communiquer auprès du grand public.

### Un partenariat étroit avec la Région Occitanie

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, la Région est compétente en la matière. Elle orchestre, cofinance et accompagne les actions locales en faveur des nouvelles mobilités. A ce titre, le Pays d'Armagnac a bénéficié d'une « micro-mission » pilotée par l'AREC et visant à prioriser les actions. Reste néanmoins à définir le rôle de chacun dans la mise en place de ces nouveaux modes de déplacement.





## BIODIVERSITÉ

### En 2022, une structuration progressive de l'action du Pays d'Armagnac en faveur de la biodiversité :

- Intégration de l'objectif de préservation de la biodiversité dans les documents de planification des projets : Contrat de Relance et de Transition Ecologique et Cahiers de la Transition,
- Candidature du Pays d'Armagnac en partenariat avec l'ADASEA pour piloter un Programme Agro-Environnemental et Climatique, destiné à distribuer les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques auprès des agriculteurs,
- Poursuite de l'animation des sites Natura 2000,
- Intégration de Comité de pilotage et groupes de réflexion tels que :
  - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Neste et Rivières de Gascogne
  - Projet de Territoire et de Gestion de l'Eau de la Douze
  - «Tronc commun» pour défendre une gestion raisonnée de la trame verte et le développement d'une filière bois énergie responsable.



Site Midou-Ludon Natura 2000 - ADASEA 32



## ÉNERGIE

### Charte départementale de développement des énergies renouvelables (ENR):

A l'initiative des acteurs-clé de l'énergie dans le Gers, un document-cadre est en cours de création.

**Objectif** : organiser, accélérer et accompagner le développement des ENR afin que celui-ci profite d'abord aux territoires et à leurs citoyens, en s'intégrant dans notre cadre de vie et sans concurrencer l'activité agricole.

Le PETR a apporté sa contribution et sera signataire.

### Animation et sensibilisation :

L'atelier de la fresque du climat a été proposé à tous les conseillers communautaires du territoire.

Maintenant bien connu, cet outil d'animation vise à expliquer les tenants et aboutissants du changement climatique.

Le B-A-BA pour donner envie d'agir !



Atelier - Vic-Fezensac - 8 sept. 2022 . SM

## Natura 2000

### Renouvellement des marchés d'animation

Les marchés pour l'animation des sites Natura 2000 ont été renouvelés :

- Etangs de l'Armagnac : ADASEA 32 et CPIE
- Midou Ludon : ADASEA 32 et Landes Nature

### Perspectives 2023

- Validation des plans d'action des Cahiers de la transition
- Poursuite des actions d'animation et de mobilisation
- Traduction opérationnelle des plans d'action avec pour thèmes prioritaires :
  - Rénovation des bâtiments publics
  - Energie citoyenne
  - Génie végétal dans la gestion de l'espace



# CLIMAT & ENVIRONNEMENT

## 2022 - MISE EN OEUVRE OPÉRATIONNELLE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)



Sujet capital qui impacte notre santé et notre environnement, modèle nos paysages et structure notre économie, l'alimentation est une des clés de la transition du Pays d'Armagnac et la première orientation du Contrat de Transition Ecologique, signé avec l'Etat en janvier 2020.

Lancé fin 2019, en pleine émergence de la pandémie de covid-19, le PAT du Pays d'Armagnac a traversé les phases d'étude et diagnostic en 2020, d'émergence et d'élaboration de sa stratégie en 2021, pour poursuivre son développement avec une phase opérationnelle dynamisée par le Plan de relance de l'Etat, particulièrement active et productive en 2022.

### Un projet ambitieux, à la pointe des politiques alimentaires Un territoire moteur, au cœur d'un réseau d'acteurs

Par son Projet Alimentaire, le Pays d'Armagnac s'est imposé comme un territoire leader de la transition alimentaire.

- Projet Alimentaire Territorial reconnu et labellisé par le ministère de l'Agriculture en janvier 2021;
- Lauréat, en mars 2021, de l'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation (en tête de liste pour l'Occitanie) - 85 848 € de subventions pour l'animation du PAT;
- Lauréat du volet B du Programme National pour l'Alimentation avec, à la clé, 677 363 € de subvention pour 14 projets structurants sur le territoire;
- Interactions et concertations avec les autres PAT du département, le Conseil Départemental du Gers, la Région Occitanie et l'Etat, ainsi qu'avec de nombreux acteurs et institutions.



**PNA B**  
**14 PROJETS STRUCTURANTS POUR LE TERRITOIRE**  
**1 665 406 € HT de montants projets**  
**677 363 € de subventions PNA**



## UNE OFFRE PERMANENTE DE SERVICES AUX COMMUNES POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE



### Perspectives 2023

- Accompagnement à la mise en place d'espaces test en maraichage
- Innovation/recherche :
  - Etude réusage de l'eau « LivingLab Water Occitanie »
  - Etude sur la filière aquaculture en Pays d'Armagnac
- Projet de structuration des acteurs de l'aide alimentaire (partenariat CD32)
- Contrat de réciprocité avec Toulouse-Métropole :
  - Accès des producteurs du Pays d'Armagnac aux marchés de la Métropole
  - Organisation de visites de restaurateurs toulousains
- Lancement de la « Boite à outils numériques d'éducation à l'alimentation »

## FOCUS

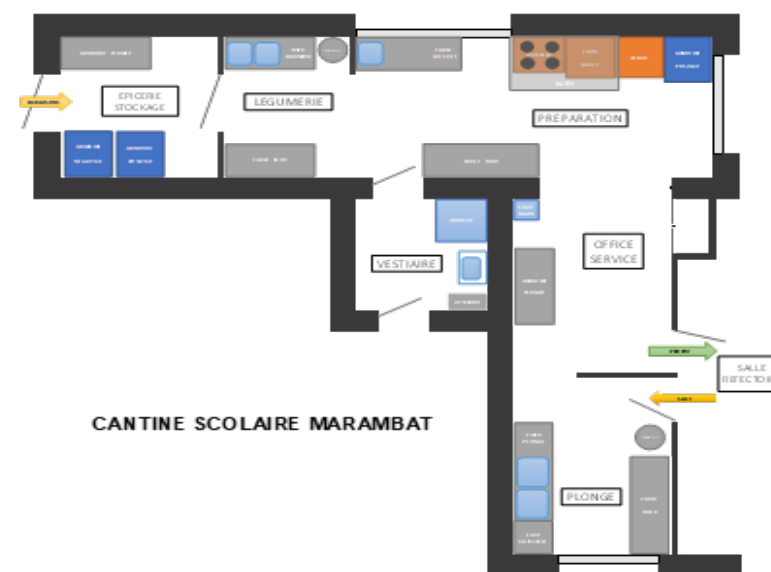
### DEUX EXEMPLES D'ACCOMPAGNEMENT DU PETR :

#### RÉNOVATION COMPLÈTE ET MISE EN CONFORMITÉ DE LA CANTINE SCOLAIRE DE LUPIAC :

- AIDE À LA CONCEPTION ET AU CHOIX DES MATÉRIELS, PLAN D'IMPLANTATION
- INGÉNIERIE FINANCIÈRE : FINANCEMENT À 80%
- CONCEPTION / RÉALISATION DU PLAN DE MAÎTRISE SANITAIRE (PLAN HACCP)
- MISE EN PLACE DE L'ORGANISATION ET DU SUIVI ADMINISTRATIF
- FORMATION THÉORIQUE ET PRATIQUE DE L'AGENT

#### REPRISE EN RÉGIE DE LA CANTINE SCOLAIRE DE MARAMBAT :

- CRÉATION D'UNE CUISINE POUR LA PRODUCTION
- AIDE À LA CONCEPTION ET AU CHOIX DES MATÉRIELS, PLAN D'IMPLANTATION
- INGÉNIERIE FINANCIÈRE : FINANCEMENT À 80%
- CONCEPTION / RÉALISATION DU PLAN DE MAÎTRISE SANITAIRE (PLAN HACCP)
- MISE EN PLACE DE L'ORGANISATION ET DU SUIVI ADMINISTRATIF
- FORMATION THÉORIQUE ET PRATIQUE DE L'AGENT
- STAGE EN IMMERSION DE L'AGENT DANS UNE CANTINE DU TERRITOIRE





# URBANISME

## 2022, ANNÉE DE STABILISATION DU SERVICE ADS

Afin de permettre une vision d'amont en aval du domaine de l'urbanisme, le PETR du Pays d'Armagnac met en oeuvre, depuis le 1er janvier 2017, un service « ADS & Urbanisme » qui exerce les trois missions suivantes :

### 1 APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

Service commun instruisant les actes d'urbanisme pour le compte des communes adhérentes.

### 2 DOCUMENTS D'URBANISME

Appui, conseil et assistance dans l'élaboration, la révision et la modification des documents d'urbanisme communaux et intercommunaux.

### 3 URBANISME OPÉRATIONNEL

Accompagnement des communes dans des projets d'urbanisme opérationnel : création de lotissements, mise en place d'un Projet Urbain Partenarial (PUP), choix d'un taux de taxe d'aménagement (TA), instauration d'un droit de préemption urbain...

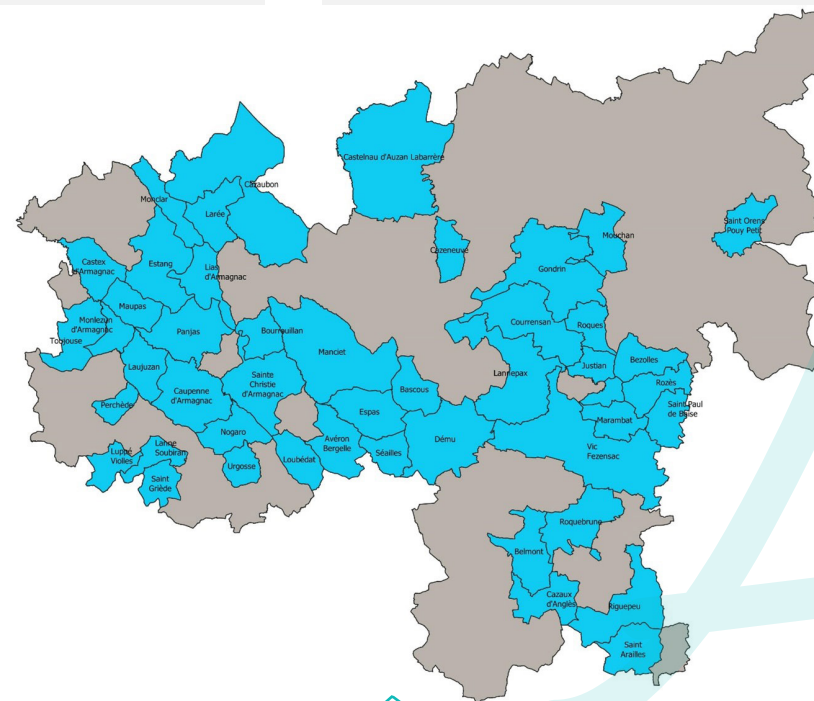
## FOCUS

### DÉMATÉRIALISATION ADS

DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022, TOUTES LES COMMUNES ONT L'OBLIGATION DE METTRE EN PLACE LA SAISIE DES AUTORISATIONS D'URBANISME PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (SVE). LE SERVICE ADS DU PETR DU PAYS D'ARMAGNAC A AINSI CRÉÉ UNE PLATEFORME EN LIGNE SUR LAQUELLE LES DEMANDEURS PEUVENT DIRECTEMENT DÉPOSER LEURS DOSSIERS.

L'OBLIGATION D'INSTRUCTION DÉMATÉRIALISÉE, QUI S'IMPOSE UNIQUEMENT AUX COMMUNES DE PLUS DE 3500 HABITANTS, EST PROGRESSIVEMENT MISE EN PLACE, NOTAMMENT PAR LE RACCORDEMENT DU LOGICIEL CART@DS AU SERVICE PLAT'AU, PERMETTANT UNE CONSULTATION DÉMATÉRIALISÉE DES SERVICES ET GESTIONNAIRES DE RÉSEAUX.

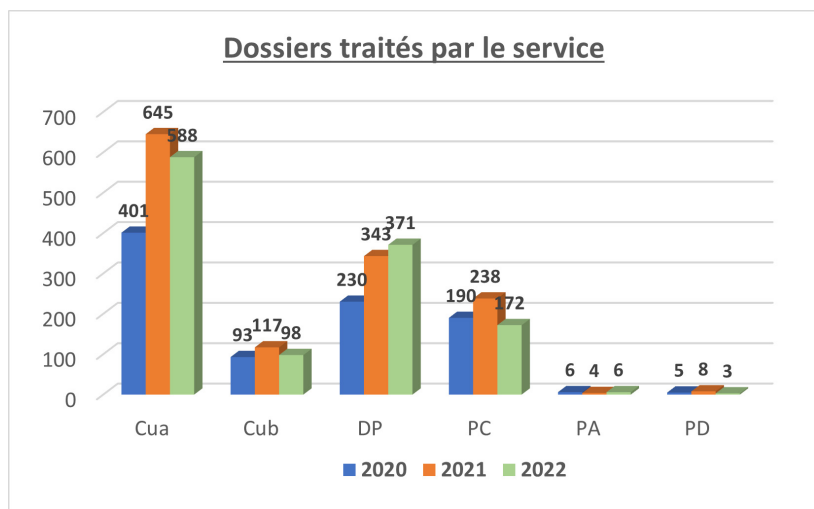
AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2022, LE TRANSFERT VERS LA DGFiP DE LA LIQUIDATION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT (TA) ET DE LA COMPOSANTE LOGEMENT DE LA TAXE D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE (TAP), INITIALEMENT EXERCÉE PAR LA DDT, EST ENTRÉ EN VIGUEUR. AINSI CHAQUE MOIS, LE SERVICE ADS TRANSFÈRE À LA DGFiP LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES AU CALCUL DES TAXES.



**Communes adhérentes au service ADS en 2022 :** Avéron-Bergelle, Bascous, Belmont, Bezolles, Bourrouillan, Castelnau d'Auzan Labarrère, Castex-d'Armagnac, Caupenne-d'Armagnac, Cazaubon Barbotan, Cazaux-d'Anglès, Cazeneuve, Courrensan, Dému, Espas, Estang, Gondrin, Justian, Lannepax, Lanne-Soubiran, Larée, Laujuzan, Lias-d'Armagnac, Loubédat, Luppé-Violles, Manciet, Marambat, Maupas, Monclar, Monlezun-d'Armagnac, Mouchan, Nogaro, Panjas, Perchède, Riguepeu, Roquebrune, Roques, Rozès, Saint Orens-Pouy-Petit, Saint-Arailles, Sainte-Christie-d'Armagnac, Saint-Griède, Saint-Paul-de-Baise, Séailles, Toulouse, Urgosse et Vic-Fezensac.

## BILAN DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Le service Application du Droit des Sols (ADS) du Pays d'Armagnac a pour mission d'instruire l'ensemble des autorisations d'urbanisme. En plus d'assurer la procédure d'instruction, l'équipe se tient également à la disposition des porteurs de projet, sur rendez-vous en mairie ou par téléphone.



Après une année 2021 hors norme, la forte baisse du nombre de dossiers anticipée par le service ADS n'a pas eu lieu en 2022. Avec 598 EPC, le niveau d'activité du service se maintient à un niveau élevé.

### Perspectives 2023

- Baisse du tarif de 330€ à 310€ par EPC (équivalent permis de construire), à compter du 1er janvier 2023.
- Accueil de 9 communes issues du service urbanisme d'Eauze, à savoir: Bretagne d'Armagnac, Campagne d'Armagnac, Lannemaignan, Larressingle, Magnan, Mauléon d'Armagnac, Monguilhem, Mormès et Réans - Arrivée de la commune d'Eauze prévue en 2024.
- Maintien de la qualité du service, alliant rapidité des délais, sécurité juridique et proximité avec les communes.
- Réflexion sur une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), consistant à accompagner les communes en matière de planification (élaboration et modification de documents d'urbanisme).

### QUELLES SONT LES AUTORISATIONS D'URBANISME TRAITÉES PAR LE SERVICE ADS ?

LES PERMIS DE CONSTRUIRE, PERMIS D'AMÉNAGER, DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX, DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE DIVISION PARCELLAIRE, PERMIS DE DÉMOLIR, CERTIFICATS D'URBANISME...

## CHIFFRES & DATES CLÉS DE L'ADS EN 2022

UNE ÉQUIPE DÉDIÉE DE 3 ETP  
(ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN)

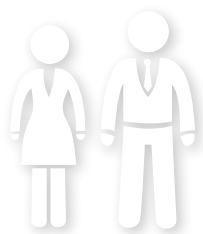
46 COMMUNES ADHÉRENTES AU  
SERVICE ADS DU PAYS D'ARMAGNAC

ADHÉSION DE 2 COMMUNES EN  
2022 : BOURROUILLAN ET LARÉE

1238 DOSSIERS INSTRUITS EN 2022,  
SOIT 598,1 EPC (ÉQUIVALENT PERMIS DE  
CONSTRUIRE)

TARIF DE 330 EUROS  
PAR ÉQUIVALENT  
PERMIS DE CONSTRUIRE (EPC)





## LES FEMMES & LES HOMMES DU PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARMAGNAC

### ÉLUS COMMUNAUTAIRES



#### **Communauté de Communes du Bas-Armagnac**

Vincent GOUANELLE (3<sup>ème</sup> VP du PETR)  
Jean DUCLAVÉ, Bernard HAMEL, Lionel DESJARDINS



#### **Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac**

Barbara NETO (4<sup>ème</sup> VP du PETR)  
Véronique THIEUX-LOUIT, Robert CAMAZZOLA, Isabelle CAILLAVET



#### **Communauté de Communes du Grand Armagnac**

Philippe BEYRIES (2<sup>nd</sup> VP du PETR)  
Michel GABAS (Président du PETR), Isabelle TINTANÉ, Didier DUPRONT,  
Marie-Claude MAURAS, Franck BARSACQ



#### **Communauté de Communes de la Ténarèze**

Maurice BOISON  
Christian TOUHE-RUMEAU (1<sup>er</sup> VP du PETR), Frédérique BROSSARD, Nicolas  
MELIET, Martine LABORDE, Patrick DUBOS, Patricia ESPERON







## L'ÉQUIPE

### **Directeur, Philippe DUDEZ**

direction@pays-armagnac.fr - 05 62 08 26 57

### **Responsable des programmes, Eric GAILLARD**

programmes@pays-armagnac.fr - 05 62 08 11 36

### **Responsable Tourisme & Culture, Matthieu DINGUIDARD**

tourisme@pays-armagnac.fr - 06 16 23 84 40

### **Chargée de mission transition écologique & énergétique, Sabrina MEUNIER** - energie@pays-armagnac.fr - 06 07 87 46 57

### **Chargé de mission PAT, Hugo DEREYMEZ**

projet-alimentaire@pays-armagnac.fr - 07 85 75 21 69

### **Chargée de gestion, Elisabeth DUFFAU**

gestion@pays-armagnac.fr - 05 62 08 18 86

### **Coordinatrice du service ADS, Emilie BERNAD**

urbanisme@pays-armagnac.fr - 05 62 08 38 02

### **Instructrice ADS, Anne-Marie AÏO**

ads@pays-armagnac.fr

### **Instructrice ADS, Clémence BOUDÉ**

ads@pays-armagnac.fr

## LES NOUVEAUX LOCAUX



**Retrouvez le Pays d'Armagnac sur le net !**

le site web **www.pays-armagnac.fr** présente les missions et les réalisations du PETR du Pays d'Armagnac.

### **ET POUR NOUS ECRIRE, UNE SEULE ADRESSE :**

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Armagnac  
BP 3 - 32800 EAUZE



[www.pays-armagnac.fr](http://www.pays-armagnac.fr)

Publié par le PETR du Pays d'Armagnac – FEVRIER 2023  
Rédaction : Équipe du Pays – Mise en page : STUDIO-NP communication, PETR  
Crédits photographiques : Pays d'Armagnac, ADASEA du Gers, Michel Carossio